# MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN HAUTES-PYRENEES 65170 SAINT-LARY-SOULAN

Tél.: 05.62.40.87.87

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

FB/VSH

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de Monsieur André MIR,

<u>PRÉSENTS</u>: André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENT/EXCUSÉ: Jacques ROCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques SALAT

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

### 1/ Budget principal: compte de gestion 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

◆ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, budget principal, par Madame Ludivine Labeyrie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

# 2/ Budget principal: compte administratif 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

◆ d'approuver le compte administratif du budget principal, exercice 2023, conforme au compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement		Section d'inv	estissement	Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2022		2 983 071,70	1 995 030,48		1 995 030,48	2 983 071,70
Opérations de l'exercice	9 527 410,88	12 649 98,86	3 398 701,50	1 928 736,83	12 926 112,38	14 577 835,69
Résultats exercice 2023		3 121 687,98	1 469 964,67			1 651 723,31
Résultats cumulés 2023 Restes à réaliser		6 104 759,68	3 464 995,15 1 429 222,60	878 523,15	1 429 222,60	2 639 764,53 878 523,15
Résultats de clôture		6 104 759,68	4 015 694,60			2 089 065,08

# 3/ Budget annexe Lotissement Chante-Coucou: compte de gestion 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

◆ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, budget annexe lotissement Chante-Coucou, par Madame Ludivine Labeyrie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

#### 4/ Budget annexe Lotissement Chante-Coucou: compte administratif 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

• d'approuver le compte administratif du budget annexe lotissement Chante-Coucou, exercice 2023, conforme au compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont les suivants :

	Section de fon	ctionnement	Section d'inve	estissement	Total		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultats reportés	0,80		0,85		1,65	0,00	
Opérations de l'exercice	755 252,82	755 252,42	755 252,42	755 252,42	1 510 505,24	1 510 504,84	
Total exercice	755 253,62	755 252,42	755 253,27	755 252,42	1 510 506,89	1 510 504,84	
Résultats de clôture	1,20		0,85		2,05		
Restes à réaliser	,	ļ	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total cumulé	1,20	0,00	0,85	0,00	2,05	0,00	
Résultats de clôture	1,20		0,85		2,05		

# 5/ Budget annexe Exploitation forêts: compte de gestion 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

◆ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, budget annexe Exploitation forêts, par Madame Ludivine Labeyrie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

# 6/ Budget annexe Exploitation forêts: compte administratif 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 ◆ d'approuver le compte administratif du budget annexe Exploitation forêts, exercice 2023, conforme au compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement		Section d'inve	estissement	Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 595,74		1 985,57	0,00	29 581,31
Opérations de l'exercice	4 575,56	3 860,88	1 985,57	0,00	6 561,13	3 860,88
Total exercice	4 575,56	31 456,62	1 985,57	1 985,57	6 561,13	33 442,19
Résultats de clôture		26 881,06	0,00			26 881,06
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	26 881,06	0,00	0,00	0,00	26 881,06
Résultats de clôture		26 881,06	0,00			26 881,06

# 7/ Budget annexe Régie de transport public de voyageurs : compte de gestion 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

◆ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, budget annexe Régie de transport public de voyageurs, par Madame Ludivine Labeyrie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

# 8/ Budget annexe Régie de transport public de voyageurs : compte administratif 2023 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

◆ d'approuver le compte administratif du budget annexe Régie de transport public de voyageurs, exercice 2023, conforme au compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont les suivants :

	Section de fon	ctionnement	Section d'inv	estissement		Total
	Dépenses ou	ses ou Recettes ou Dépenses ou Recettes ou		Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		38 252,11	83 426,00		83 426,00	38 252,11
Opérations de						
l'exercice	195 683,14	157 885,85	83 665,76	116 713,00	279 348,90	274 598,85
Total exercice	195 683,14	196 137,96	167 091,76	116 713,00	362 774,90	312 850,96
Résultats de						
clôture		454,82	50 378,76		49 923,94	
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	454,82	50 378,76	0,00	49 923,94	0,00
Résultats de						
clôture		454,82	50 378,76		49 923,94	

#### 9/ Budget annexe Eau potable: compte de gestion 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

• de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, budget annexe Eau potable, par Madame Ludivine Labeyrie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

#### 10/ Budget annexe Eau potable : compte administratif 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

◆ d'approuver le compte administratif du budget annexe Eau potable, exercice 2023, conforme au compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement		Section d'inv	estissement	Total	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		735,66		68 144,43	0,00	68 880,09
Opérations de						
l'exercice	97 805,01	99 546,09	53 627,76	89 114,00	151 432,77	188 660,09
Total exercice	97 805,01	100 281,75	53 627,76	157 258,43	151 432,77	257 540,18
Résultats de clôture		2 476,74	0,00	103 630,67		106 107,41
Restes à réaliser			20 010,00	0,00	20 010,00	0,00
Total cumulé	0,00	2 476,74	20 010,00	103 630,67	20 010,00	106 107,41
Résultats de clôture		2 476,74	0,00	83 620,67		86 097,41

# 11/ Budget annexe Locations soumises à la TVA : compte de gestion 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

◆ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, budget annexe Locations soumises à la TVA, par Madame Ludivine Labeyrie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

#### 12/ Budget annexe Locations soumises à la TVA : compte administratif 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

◆ d'approuver le compte administratif du budget annexe Locations soumises à la TVA, exercice 2023, conforme au compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement		Section d'inve	estissement	Total	
		Recettes				
	Dépenses ou	ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		35 551,03	313 608,52		313 608,52	35 551,03
Opérations de l'exercice	326 867,49	297 725,55	365 965,85	389 939,73	692 833,34	687 665,28
Total exercice	326 867,49	333 276,58	679 574,37	389 939,73	1 006 441,86	723 216,31
Résultats de clôture		6 409,09	289 634,64		283 225,55	
Restes à réaliser			10 567,53	0,00	10 567,53	0,00
Total cumulé	0,00	6 409,09	300 202,17	0,00	293 793,08	0,00
Résultats de clôture		6 409,09	300 202,17		293 793,08	

# 13/ Budget annexe Etablissement thermal: compte de gestion 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

◆ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, budget annexe Etablissement thermal, par Madame Ludivine Labeyrie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

# 14/ Budget annexe Etablissement thermal: compte administratif 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

• d'approuver le compte administratif du budget annexe Etablissement thermal, exercice 2023, conforme au compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont les suivants :

	Section de fon	ctionnement	Section d'inv	estissement	stissement Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 658,54	360 301,40		340 642,86	
Opérations de l'exercice	704 327,11	711 790,12	2 132 736,54	1 061 451,43	2 837 063,65	1 773 241,55
Total exercice	704 327,11	731 448,66	2 493 037,94	1 061 451,43	3 177 706,51	1 773 241,55
Résultats de clôture		27 121,55	1 431 586,51		1 404 464,96	
Restes à réaliser			523 332,76	1 300 497,90	523 332,76	1 300 497,90
Total cumulé	0,00	27 121,55	1 954 919,27	1 300 497,90	1 927 797,72	1 300 497,90
Résultats de clôture		27 121,55	654 421,37		627 299,82	

# 15/ Extension du réseau de vidéo protection : demande de subvention FIPD 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet d'extension du réseau de vidéoprotection ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 40 233,20 €HT et de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.
- ◆ de charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

#### 16/ Réhabilitation du cinéma Le Lary : demande de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de réhabilitation du cinéma Le Lary ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'établit à 1 630 642,46 €HT et de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.
- ◆ de charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de ce dossier et de lui donner tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier.

# 17/ Equipement de la Police Municipale en gilet pare-balles : demande de subvention FIPD 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet d'équipement en gilet pare-balles de la Police Municipale ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'établit à 650,00 €HT et de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.
- ◆ de charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de ce dossier et de lui donner tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier.

# 18/ Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (saison d'été 2024)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer des emplois temporaires pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de six mois maximum qui seront pourvus par des agents contractuels, dans les grades suivants :
  - Service administratif
    - Adjoint administratif
  - Service technique
    - o Adjoint technique
    - Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
  - Service police municipale
    - Agent de Surveillance Voie Publique
  - Pôle petite enfance :
    - Auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe
    - Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe
    - o Educatrice de Jeunes Enfants
    - Infirmière
    - Adjoint d'animation
- De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du cadre d'emploi de référence.

19/ Désignation d'un référent déontologue des élus Affaire reportée

\*\*\*\*\*\*\*\*

### Questions diverses:

Le conseil municipal prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- Les travaux en cours en rappelant que le budget principal 2024 consacrera l'aménagement de la salle évènementielle et de l'espace cinéma associé.
- Les modalités de transfert dans le domaine communal d'un bien vacant et sans maître : il s'agit de biens immobiliers bâtis ou non bâtis qui n'ont pas de propriétaire commun et dont les taxes foncières n'ont pas été payées depuis plus de trois ans. La loi prévoit des procédures d'acquisition et d'incorporation de tels biens par les communes permettant ainsi de rendre ces surfaces à nouveau accessibles. Il est proposé d'inscrire la commune de Saint-Lary Soulan dans le processus d'identification des surfaces susceptibles d'être remises sur le marché initié par le PETR du Pays des Nestes en collaboration avec la Safer.
- Le dossier GIL: la Cour de cassation a confirmé le transfert du contrat de travail de l'intéressée au profit de la commune qui devait rémunérer la salariée alors qu'aucun contrat de droit public n'avait été proposé et aucune procédure de licenciement mise en œuvre. En conclusion, la collectivité est condamnée à payer à Mme GIL la somme de 3 000 euros au titre des frais non compris dans les dépens (honoraires d'avocat, les frais de déplacement, de correspondances engagés, etc ...)
- La réunion tenue avec le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65) les sujets suivants ont été abordés :

#### Eclairage public

- L'opération de rénovation de l'éclairage du Pla d'Adet, financée à 50 % par le fonds vert, est une priorité, et sera réalisée cette année avec l'enjeu de ne pas impacter le passage du Tour de France.
- Pour la rénovation de l'éclairage de la commune, il est relevé qu'une bonne partie a déjà été faite (45 % du patrimoine sont en led, 60 % de l'éclairage ont été optimisés contre 19 % à l'échelle départementale).
- Pour le reste, il sera établi cette année un diagnostic complet, assorti d'une programmation pluriannuelle.

#### Réseaux électriques

- Le renforcement du réseau près de l'hôtel Mercure est en cours, avec la réalisation des tranchées en avril.
- La régularisation du comptage Linky, tarif vert, pour l'éclairage public, est également en cours de traitement.

# Bornes infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE)

- L'installation du super chargeur 150kW côté du Mercure est à réaliser d'ici cet été. Le SDE 65 est en attente du devis définitif pour envoyer la délibération et passer commande. La participation de la commune sera entre 8 000 et 10 000 € sur l'investissement, et de 500 € par an sur le fonctionnement.
- Il est demandé de déplacer la borne du téléphérique au Pla d'Adet (fin 2024/2025) à l'occasion des travaux de réaménagement du parking. Il pourra être envisagé par la suite un hub de recharge.
- La commune souhaite également déplacer la borne de l'Office de Tourisme sur la place du marché d'hiver en 2025, à l'occasion de la transformation du parvis de l'OT en espace vert.

#### o Complexe sportif – éclairage

 Une étude d'éclairement a été réalisée par l'Entreprise Pyrénéenne d'Electricité et de canalisations que la commune souhaite actualiser. Ce dossier sera inscrit en étude 2024.

#### o Bâtiments communaux

- Douze audits énergétiques sont en cours (avec Atelier Conseil de Lourdes): Mairie, salle des sports, centre administratif, résidence VVB, restaurant d'altitude, centre thermal, école, office de tourisme, Espeyrias, presbytère, club House, maison du parc.
- Ces audits sont financés à 50 % par le programme ACTEE mais sur le montant HT. La commune reverse au SDE 65 50 % du montant HT et la TVA. Un avenant financier réintégrera cette dépense dans le budget communal.
- A ce jour, quatre audits de bâtiments sont réalisés, l'objectif étant un rendu de l'étude complète pour l'été 2024.

## o <u>Réseau de chaleur</u>

 Une réunion de travail était programmée le 14 mars avec la DDT et le maître d'œuvre Sermet Manergy pour examiner le permis de construire et recaler le projet.

# o Pico-centrale du Rioumajou

- Le contentieux avec FNE est désormais clos. Toutefois, le SDE 65 reste en attente des observations éventuelles de l'Etat suite à la remise du dossier de récolement et du rapport d'analyse qualité de l'année 2023.
- La centrale sera remise en service en mai 2024 par Talazac en présence de la DDT et du gestionnaire.
- Son fonctionnement donnera lieu à un dernier rapport du suivi hydrobiologique.
- En cours : étude et proposition d'optimisation énergétique de l'installation par la mise en place d'un système de stockage de l'énergie et d'optimisation du débit réservé. Des propositions seront faites en fin d'année après une nouvelle année de mesures ;
- Le SIAHVA: le budget de la structure cumule des excédents tant en fonctionnement qu'en investissement de nature à justifier une réfaction du coût de la taxe de raccordement; une proposition refusée par son Président alors même que les particuliers, comme les investisseurs, mettent en exergue le montant particulièrement élevé de cette taxe.
- Le SIVOM : il est proposé de participer financièrement à hauteur de 12.000 euros au budget de cet EPCI sans y adhérer ; cette somme sera consacrée à l'entretien de la base de loisirs d'Agos qui profite à toutes les communes environnantes. Sur 12.000 euros, 2.000 euros seront affectés à la réalisation d'une étude prospective sur le devenir de la base de loisirs.
- Le SIVU AURE 2000 : les statuts de la structure, dont la gouvernance doit être élargie à cinq communes avec l'entrée de Vielle-Aure et de Cadeilhan-Trachère, sont en cours de finalisation.
- L'évolution du dossier relatif à la transformation de la CCAS en hôtellerie haut de gamme.
- Le Lotissement à usage d'habitation « Chante-Coucou » dont la programmation financière est désormais actée et l'implantation d'une résidence sénior sans recours au modèle Ehpad.

- Radio Vallée d'Aure (RFM): un récent point d'étape sur le fonctionnement de la structure devrait déboucher sur l'évolution de son mode gestion vers un modèle associatif.
- La Salmotrek : une demande de subvention de 2 000 € sera actée par l'office de tourisme.
- Le bilan de la station au 10.03.2024 :
  - o Chiffre d'affaires TTC : 13 141 220 € €
  - o 362 230 journées/skieur
- Le bilan du « Printemps des Poètes » et de la « Fête du Littoral »
- Le dernier Conseil d'école
- La cérémonie de départ de Michel BROUSSE programmée le 15 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance

Jacques SALAT

Le Maire,

André MIR